

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juin à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 10 juin 2021, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

**Date de la convocation :** 10 juin 2021

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 25

**Nombre de conseillers votants :** 27

**Présents :** Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Sébastien VOYARD, Moïsette REFRAY, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, Marie-Aude BOURDIN, François LEBON, Frédéric CLEMENT, Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Bénédicte AUMASSON, Sébastien RICHOUX, Claude GODIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Emmanuelle LIMA a donné pouvoir à M. Pascal PINARD

Mme Laurence SOUILLET a donné pouvoir à Mme Bénédicte AUMASSON

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Aude BOURDIN est désignée pour remplir cette fonction.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR

- Intervention de l'association Guitares et Vignes
- Intervention de Madame Anne SÉMARD, Directrice adjointe de SOLIHA Centre Val de Loire– Habitat inclusif

#### 1 – FINANCES

- 1.1 Mise en place d'un tarif pour les tennis extérieurs
- 1.2 Mise à jour des durées d'amortissement
- 1.3 Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les abonnés non alimentaires du marché
- 1.4 Adhésion à la coopérative SNB

#### 2 – AFFAIRES GENERALES

- 2.1 Convention AQUA LIFE SAVING – Parc de Loisirs Capitaine - **ANNEXE 1a et 1b**
- 2.2 Convention NAGEZ GRANDEUR NATURE – Parc de Loisirs Capitaine - **ANNEXE 2**
- 2.3 Désignation d'un représentant de la commune à l'ARF CENTRE
- 2.4 Convention de partenariat avec le Département – Portail de ressources numériques Nom@de - **ANNEXE 3**
- 2.5 Avis de la commune sur la vente de 32 logements par Val Touraine Habitat
- 2.6 Transfert de la compétence MOBILITE – **ANNEXE 4**

#### 3 – PERSONNEL TERRITORIAL

- 3.1 Aide forfaitaire pour les apprentis
- 3.2 Convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de Langeais - **ANNEXE 5**

## **5 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

5.1 Itinéraires de promenade et de randonnée - CCTOVAL - **ANNEXE 6a à 6c**

5.2 Acquisition d'une parcelle cadastrée section B n°1303 sise LA JOSSERAYE – **ANNEXE 7a à 7d**

➤ **Décisions du Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.**

➤ **Questions et informations diverses**

➤ Intervention de l'association Guitares et Vignes

➤ Intervention de Madame Anne SÉMARD, Directrice adjointe de SOLIHA Centre Val de Loire– Habitat inclusif

➤ Présentation de Madame Gaëlle CARTERON, nouvelle Directrice Générale des Services de Bourgueil

Monsieur Benoît BARANGER, a ensuite ouvert la séance à 20h43 et fait appel nominal. Il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Madame Marie-Aude BOURDIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal a poursuivi l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

## DELIBERATIONS

### D001 –FINANCES

#### D2021\_066 FINANCES - MISE EN PLACE D'UN TARIF POUR LES TENNIS EXTERIEURS

**Rapporteur :** Mme Magali L'HERMITE, adjointe en charge des bâtiments publics

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les demandes des particuliers pour utiliser ces équipements sportifs ;

**VU** la décision n° DM2021-38 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits pour l'utilisation des cours de tennis extérieurs, abrogée par DM2021\_44 ;

**VU** l'accord de la Trésorerie de Langeais pour la création de cette régie en date du 4 mai 2021 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de créer des nouveaux tarifs, à appliquer à compter du 17 juin 2021 ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la mise en place de tarifs pour l'utilisation des cours de tennis extérieurs comme suit :

	Tarifs au 17 juin 2021
<b>TENNIS EXTERIEURS</b>	
Le cours/Heure	10 € de l'heure

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

**PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la commune.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

#### D2021\_067 FINANCES – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT – MISE A JOUR

**Rapporteur :** M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

Le tableau suivant est proposé à l'Assemblée, il reprend celui adopté par délibération du 24 février 2015, le complète et l'ajuste en conséquence :

TYPE D'IMMOBILISATIONS	DUREES D'AMORTISSEMENT	
	Au 24 février 2015	Nouvelle proposition
- Logiciels	3 ans	3 ans
- Matériel informatique	5 ans	5 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique	7 ans	7 ans
- Matériels	7 ans	7 ans
- Voitures	7 ans	7 ans
- Camions et véhicules industriels ou agricoles	10 ans	10 ans
- Mobilier	15 ans	15 ans
- Equipements des ateliers	15 ans	15 ans
- Equipement des cuisines	15 ans	15 ans
- Matériels et équipements sportifs	15 ans	15 ans
- Installations et appareils de chauffage	20 ans	20 ans
- Autres agencements et aménagement de terrains	25 ans	25 ans
- Immeubles productifs de revenus ainsi que les travaux s'y afférents.	50 ans	50 ans
- Animaux	0	5 ans

Par ailleurs, en application de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante fixe un seuil unitaire des biens de faible valeur en deçà duquel l'amortissement est pratiqué sur un an.

Le seuil unitaire est fixé à 760 €.

**Au vu de ces éléments,**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le tableau des amortissements ci-dessus, fixant la durée d'amortissement par catégorie de biens ;

**APPROUVE** le seuil unitaire des biens de faible valeur en deçà duquel l'amortissement est pratiqué sur un an, fixé à 760€;

**PRECISE** que la délibération en date du 24 février 2015 est abrogée.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

#### **D2021\_068 FINANCES – EXONERATION DES RECETTES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES ABONNES NON ALIMENTAIRES DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

**Rapporteur :** Madame Catherine TENDRON, Adjointe en charge de la Vie économique

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'exonération de droit de place des abonnés non alimentaires du marché pour la période du 2 avril au 18 mai 2021 inclus. Cette exonération sera appliquée sur la redevance de l'occupation du domaine public du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2021.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

## D2021\_069 FINANCES – ADHESION A LA COOPERATIVE SNB

**Rapporteur :** M. Jackie FORASTIER, adjoint en charge des Finances

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

**VU** les statuts de la COOPERATIVE SNB,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adhérer à la dite coopérative afin d'y effectuer des achats,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE** l'adhésion de la commune à la Coopérative SNB,
- APPROUVE** la souscription de 5 parts sociale à 1.52 €, soit 7.60 €
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

## D002 –AFFAIRES GÉNÉRALES

### D2021\_070 AFFAIRES GENERALES – PARC DE LOISIRS MUNICIPAL « CAPITAINE » - CONVENTION 2021 AQUA LIFE SAVING

**Rapporteur :** Mme Nadine LEROYER, Conseillère déléguée

**VU** la proposition de prestation de l'association AQUA LIFE SAVING de Tours, pour la surveillance du plan d'eau de Bourgueil du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 août 2021, de 13h30 à 19h00, pour un montant de 12 125.50 €,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention définissant les conditions d'organisation et de fonctionnement de la surveillance et des secours, lors de l'ouverture à la baignade du plan d'eau de la ville de Bourgueil,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de renouveler cette prestation

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE** les termes de la convention entre la commune de Bourgueil et l'association AQUA LIFE SAVING de Tours pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 août 2021,
- ACCEPTÉ** l'ensemble des prestations 2021 pour un montant de 12 125,50 euros,
- IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2021 de la commune,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

#### **ANNEXE :**

**Convention – ANNEXE 1a**

**Devis – ANNEXE 1b**

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

### D2021\_071 AFFAIRES GENERALES – PARC DE LOISIRS MUNICIPAL « CAPITAINE » - CONVENTION 2021 NAGEZ GRANDEUR NATURE & J'APPRENDS A NAGER

**Rapporteur :** Mme Nadine LEROYER, Conseillère déléguée

**VU** la convention établie entre le comité départemental de la Fédération Française de Natation d'Indre-et-Loire et la commune de Bourgueil permettant de développer et d'organiser des animations de la natation sur le plan d'eau pendant toute la période d'été 2021,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit de promouvoir toutes les activités de la natation dans un but d'animation, mais surtout concourir à une meilleure aisance et sécurité dans l'eau de toutes les personnes qui souhaitent profiter pleinement du milieu naturel et des activités nautiques et aquatiques en intégrant le dispositif « J'apprends à Nager »,

**CONSIDERANT** que le dispositif « Nagez Grandeur Nature » a lieu pendant la période allant du 8 juillet 2021 au 28 août 2021, à raison de deux interventions par semaine, les mercredis et les samedis de 13h30 à 18h00, sous réserve de la surveillance du plan d'eau et des conditions météorologiques,

**CONSIDERANT** que le dispositif « J'apprends à Nager » aura lieu du lundi 19 juillet au samedi 24 juillet 2021, à raison de 4 modules par jour d'environ une demi-heure : deux modules en début d'après-midi et deux modules en fin de journée,

**CONSIDERANT** que la commune s'engage à verser la somme de 2 700 € TTC correspondant à une participation aux frais engagés pour assurer ces animations du mois de juillet et août 2021,

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les termes de la convention établie entre le comité départemental de la Fédération Française de Natation d'Indre-et-Loire et la commune de Bourgueil pour un montant de 2 700 € TTC ;

**IMPUTE** la dépense correspondante au budget de la commune (exercice 2021) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

**ANNEXE :**

**Convention**

• Pour : 27

• Contre : /

• Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

#### **D2021\_072 AFFAIRES GENERALES – ADHESION ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ARF CENTRE**

**Rapporteur :** Monsieur Benoît BARANGER, Maire

**VU** les statuts de l'association,

**VU** le vote du conseil municipal à l'unanimité de procéder à la désignation de son représentant à main levée,

**CONSIDERANT** qu'un seul candidat a fait acte de candidature auprès du Président de séance après appel à candidature,

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Bourgueil à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des communes (ARF Centre), pour l'année 2021.

**AUTORISE** le règlement de l'adhésion fixée à 76,00 euros pour l'année 2021.

**DESIGNE** M. Dominique ALLAIRE comme représentant de la commune au sein des instances de l'ARF CENTRE.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• Pour : 26

• Contre : /

• Abstention : 1 M. Dominique ALLAIRE ne prend pas part au vote

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.**

#### **D2021\_073 AFFAIRES GENERALES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMERIQUES AU SEIN DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**Rapporteur :** Madame Marie-Aude BOURDIN, déléguée en charge de l'animation culturelle

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention proposé par le Conseil départemental,

**CONSIDERANT** qu'il convient de signer une convention pour la mise à disposition du projet Nom@de,

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre et Loire ;

**AUTORISE** la participation de la commune de Bourgueil à hauteur de 0,13 € par habitant et par an, soit 517,79 € par an

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant ;

**PRECISE** que la convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction deux fois, et prendra fin au plus tard le 30 septembre 2024 ;

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2021.

ANNEXE :

Convention

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

**D2021\_074 AFFAIRES GENERALES - AVIS DE LA COMMUNE SUR LA VENTE DE 32 LOGEMENTS PAR VAL TOURAINE HABITAT**

**Rapporteur :** Monsieur Benoît BARANGER, Maire

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DONNE** un avis favorable à la cession de 32 logements locatifs sur la commune par Val Touraine Habitat.

**PRECISE** que l'avis de la commune sera transmis à Madame la Préfète d'Indre et Loire.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

**D003 –PERSONNEL MUNICIPAL**

**D2021\_075 PERSONNEL MUNICIPAL - VERSEMENT D'UNE AIDE A UN APPRENTI DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AMENAGÉ**

**Rapporteur :** M. Benoît BARANGER, Maire

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code du Travail,

**VU** le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

**VU** la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

**VU** le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

**VU** le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

**VU** le décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis,

**VU** le décret n° 2020-372 du 30 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage,

**VU** la délibération n°D2020\_054 en date du 30 juin 2020, portant conclusion d'un contrat d'apprentissage,

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** du recrutement d'un apprenti au service Espaces Verts de la commune,

**APPROUVE** le reversement de l'aide du FIPHP, d'un montant de 1525 euros, à l'apprenti visé par ce dispositif,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et à effectuer toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

**PROCEDE** au versement de cette somme à l'apprenti visé par ce dispositif.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

## **D2021\_076 PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA MAIRIE DE LANGEAIS ET LA MAIRIE DE BOURGUEIL**

**Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 61 à 63,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**CONSIDERANT** l'accord trouvé entre la commune de Langeais et la commune de Bourgueil,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre la commune de Langeais et la commune de Bourgueil.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette délibération.

### **ANNEXE :**

#### **Convention de mise à disposition de personnel**

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

## **D004 -DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **D2021\_077 DOMAINE ET PATRIMOINE - ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE**

**Rapporteur : M. Jean-Baptiste THOUET, Adjoint en charge de l'Aménagement des chemins ruraux et des fossés**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

**CONFORMEMENT** aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983,

**VU** le Code du Sport, notamment son article L.311-3,

**VU** l'avis favorable de la DDT, concernant une évaluation d'incidence en raison du périmètre Natura 2000,

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) les parcelles et chemins suivants :



**☐ S'ENGAGE**

- à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
- à leur conserver leur caractère public et ouvert,
- à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
- à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires

**☐ AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

**Annexe :**

Plans

Avis de la DDT

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

**D2021\_078 DOMAINE ET PATRIMOINE - EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION B N° 1303 SISE « LA JOSSERAYE » - APPARTENANT A MADAME MARIA GAUDIN**

**Rapporteur :** Mme Sylvie JACOB, conseillère municipale en charge des affaires foncières

**VU** la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

**VU** du Code Forestier et notamment l'article L331-24 ;

**VU** le courrier reçu en mairie le 2 juin 2021, de la SCP LDP2A, notaires, sise 26 rue Pasteur BP 97 à BOURGUEIL (37140) qui avise la commune que Madame Maria GAUDIN a l'intention de vendre, une parcelle boisée, identifiée au cadastre en taillis simple, sise au lieudit « LA JOSSERAYE », cadastrée section B n° 1303 d'une superficie de 11a 31ca, au prix de 350 € (trois cent cinquante euros) ;

**CONSIDERANT** que la parcelle cadastrée section B N° 1303 est identifiée en taillis simple au cadastre donc en parcelle boisée ;

**CONSIDERANT** que la surface totale de la parcelle vendue est de 11a 31ca et donc inférieure à 4ha ;

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**☐ APPROUVE** l'acquisition, par droit de préférence, de la parcelle ci-dessous désignée, au prix global de 350 € (trois cent cinquante euros), frais d'acte notarié en sus :

Réf. cadastrale(s)	Adresse	Nature	Contenance	Propriétaire
<b>B n° 1303</b>	<b>LA JOSSERAYE</b>	<b>Taillis simple</b>	<b>11a 31ca</b>	<b>GAUDIN Maria (Madame)</b>

**☐ CHARGE** Madame Sylvie JACOB, conseillère municipale déléguée à la gestion foncière, de signer les documents et actes relatifs à cette acquisition ;

**☐ IMPUTE** la dépense correspondante à l'article 2117 « terrains bois et forêts ».

**☐ AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier ;

**Annexes :**

Courrier de la SCP LDP2A réceptionné en Mairie le 2 juin 2021

Extrait cadastral de la parcelle concernée

Fiche cadastrale de la parcelle concernée

Plan de zonage des propriétés communales

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

## **DECISIONS**

Conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions.

⇒ **DM2021\_22 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT – CREATION D'UN PARCOURS SPORTIF**

⇒ **DM2021\_23 VERIFICATIONS PERIODIQUES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES – BUREAU VERITAS**

⇒ **DM2021\_33 ATTRIBUTION DE LA CONCESSION FUNERAIRE N°2072 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL**

⇒ **DM2021-34 ACHAT DE CONCESSION FUNERAIRE N°1869 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL**

⇒ **DM2021\_35 RENOUELEMENT DE LA CONCESSION FUNERAIRE N°979 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL**

⇒ **DM2021\_36 RENONCIATION LEG A SUCCESSION CONSENTIE PAR MONSIEUR OBLIGIS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BOURGUEIL**

⇒ **DM2021\_37 RENOUELEMENT DE CONCESSION FUNERAIRE N°1783 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL**

⇒ **DM2021\_38 CONSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DE LA LOCATION DU TERRAIN DE TENNIS EXTERIEUR**

⇒ **DM2021\_39 REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2021 – SOCIETE ENGIE SOLUTIONS**

⇒ **DM2021\_40 TRAVAUX D'ENROBE COULE A FROID – 2021 – SOCIETE ENROPLUS**

⇒ **DM2021\_41 CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE D'UN IMMEUBLE IMPLANTE DANS L'ENCEINTE DU PARC DE LOISIRS MUNICIPAL DIT « PARC CAPITAINE » - ACTIVITE DE SNACK BAR**

⇒ **DM2021\_42 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DÉNOMMÉ « ANCIEN CENTRE DE SECOURS »**

⇒ **DM2021\_44 CONSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DE LA LOCATION DU TERRAIN DE TENNIS EXTERIEUR – ANNULE ET REMPLACE LA DM2021\_38**

⇒ **DM2021\_46 AUTORISATION D'EMPRUNT – FINANCEMENT DE L'ACHAT DE DEUX ABRI-CYCLOS ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

⇒ **DM2021\_47 AVENANT N°1 AU BAIL PROFESSIONNEL CONSENTI A LA SAS H2O MICHEL - HUISSIER DE JUSTICE**

⇒ **DM2021\_48 BAIL PRECAIRE LOCAL COMMERCIAL 2 PLACE DES HALLES A BOURGUEIL - MONSIEUR DUCHATELLE JEAN-BAPTISTE**

⇒ **DM2021\_49 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE – RESTAURATION DE LA CLOCHE DE L'EGLISE SAINT GERMAIN**

⇒ **DM2021-51 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES ET LE HALL D'ACCUEIL – ECO TROPHEE**

⇒ **DM2021-52 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES – ASSOCIATION LA BELLE ORANGE**

## INFORMATIONS DIVERSES

- Petites Villes de Demain
- Recensement de la population
- Propagande électorale
- Appel du 18 juin 1940
- Restitution d'un meurtre
- Manifestations estivales :

## TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Fait à Bourgueil, le 17 juin 2021

Le Maire,  
**Benoît BARANGER**

Compte rendu sommaire

Affiché le : **17 MAI 2021**



